## RÈGLEMENT

## «ASSOCI IN FESTA Edition 2023»

## FÊTE DU SPORT & DES ASSOCIATIONS

**SAMEDI 16 SEPTEMBRE**

**PLACE DE GAULLE**



**Merci de porter ces informations et consignes de sécurité à la connaissance de l'ensemble de vos adhérents participant à l'organisation de votre stand.**

**1 - Heures d'ouvertures de la manifestation au public**

**Samedi 16 Septembre de 10h00 à 18h30**

**2 - Horaires d'installation des stands et démontage par votre association**

Installation des stands et/ou espaces d’animations : Samedi 16 septembre **à partir de 7h30 jusqu’à 9h30**,

Démontage des stands et/ou espaces d’animations : Samedi 16 septembre **de 18h30 à 19h30**. **Chaque exposant devra plier le matériel mis à disposition et le déposer au point de collecte qui sera indiqué le jour J**.

Important:

* Les installations de structures qui ne sont pas montées par les services municipaux doivent être installées avec toutes les précautions de rigueur eu égard aux questions de réglementation et de sécurité d'accueil.
* **Toute association qui n'ouvrirait pas son stand aux heures d'ouverture au public et partirait avant l’heure de démontage mentionnée ci-dessus, verrait son inscription compromise pour l'année suivante.**

**3 - Matériel**

La Ville étant limitée en nombre de matériel, nous ne fournirons par stand simple que :

* 1 table (de 2m à 2m20),
* 2 chaises,
* Barrières en fonction des disponibilités du Service Festivités,
* **Vous devez prévoir vos rallonges et multiprises**.

ATTENTION :

Aucune tente individuelle ne sera fournie par la Ville d’Ajaccio.

Vous pouvez toutefois amener votre propre matériel, sous réserve du respect des consignes de sécurité. Si vous étiez amenés à installer vos propres tentes, sachez que la taille autorisée est 3x3m ou 4x4m maximum avec plaques de lestage ou autre (sangles…) pour sécuriser votre installation.

Rappels :

* Merci de ne pas vous servir chez les exposants voisins.
* Il est formellement interdit d'emprunter les chaises destinées au public devant le podium.
* Le matériel municipal mis à votre disposition à titre gracieux est en bon état de fonctionnement. Nous vous remercions de veiller à sa bonne utilisation, et à nous le rendre dans le même état.

**4 -Sonorisation / Démonstrations**

La fête sera sonorisée pendant les heures d'ouverture au public.

Un speaker sera chargé de l’animation musicale. Pour les associations inscrites aux démonstrations sur podium, merci de vous munir de votre CD, clé USB ou portable à mettre à sa disposition.

En raison de nombreuses demandes de démonstrations et d'un planning restreint, **nous ne pouvons accepter de créneaux dépassant les 10mn par association**, et ce dans un souci d'équité. Les horaires demandés ne seront pas forcément ceux retenus. Les horaires de passage seront tirés au sort, comme les années précédentes (démonstrations sur podium et espace tatamis prévus de 11h00 à 18h00).

**5 - Parking et stationnement**

Pour des raisons de sécurité évidentes, **la circulation et le stationnement des véhicules « exposants » sur la Place de Gaulle et aux abords sont réglementés et ne sont pas autorisés durant les horaires d’ouverture au public**.

C'est pourquoi il vous est demandé de veiller au respect de cette règle et d'enlever vos véhicules en lieu et place, dès la fin de votre installation.

**Pour rappel : tous les véhicules devront être enlevés au plus tard à 9h30, le Samedi 16 septembre.**

Tout véhicule stationné en dehors des heures autorisées sera verbalisé voire enlevé immédiatement.

Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules à 2 roues est également strictement interdite dans l'enceinte de la fête.

**6 - Sécurité / Civisme**

Nous invitons chaque association :

* A prévoir **des sacs poubelles et laisser les espaces occupés propres**, à l'issue de la fête,
* A mettre les sacs poubelles dans les containers prévus à cet effet,
* A garder et surveiller ses affaires,
* Si chiens sur site, ils devront être tenus en laisse.

Il est formellement interdit :

* D'exposer de la publicité pour le compte de tiers non-exposants ou de sponsors privés,
* De distribuer des tracts, journaux, brochures ou écrits de caractère immoral, politique ou religieux ; et tout écrit sans rapport avec l'activité présentée.

En cas de problèmes, sachez qu’une permanence sera assurée sur le stand « Ville » pendant toute la durée de la Fête pour tous problèmes administratifs, techniques ou autres.

**7 - Caution**

**Eu égard à la dématérialisation des inscriptions, IL NE SERA PAS demandé de remise de chèque de caution de 50 €** **à l’ordre du Trésor Public**.

**Toutefois, la Ville se réserve le droit de réclamer cette somme si les engagements listés dans le règlement venaient à ne pas être respectés (respect des horaires, du matériel mis à disposition, propreté, etc.).**

**Aussi, nous vous demandons de bien prendre connaissance du présent document et de nous renvoyer, avec la fiche d’inscription, le coupon réponse adossé au règlement qui engage votre responsabilité en cas de litige lors de la manifestation.**